

limites de ce contexte. La question fondamentale me semble déborder le cadre des relations purement culturelles des Canadiens; elle peut même englober la structure intergouvernementale, y compris l'aspect fiscal du pays. Il me semble que quelques-uns au moins des autres premiers ministres provinciaux, notamment celui de la province de Québec, vous aient déjà fait part de ce point de vue.

J'espère donc que l'institution de la Commission royale ne retardera pas un examen plus fondamental de la question. A mon sens, la meilleure façon de procéder à cet examen, ce serait par voie de discussions directes entre l'État fédéral et les gouvernements provinciaux, peut-être dans le sens de la réunion qu'a envisagée votre prédécesseur dans la lettre qu'il a adressée le 4 février dernier aux premiers ministres des provinces. Le Manitoba participerait en effet très volontiers à la recherche d'un fédéralisme coopératif, expression qui traduit bien notre propre politique de collaboration entière à l'œuvre de la Confédération.

En ce qui concerne le troisième point du mandat proposé, je signalerais que le Manitoba a déjà pris des dispositions en vue d'améliorer et d'étendre l'enseignement du français dans ses écoles publiques. Et si l'aspect éducatif du bilinguisme est d'importance capitale, je doute qu'on puisse utilement l'isoler de ses aspects constitutionnels. Je propose donc, pour ce qui est de la marche à suivre que, même si la Commission royale pouvait recueillir des informations auprès des provinces et formuler des recommandations en conséquence, l'étude de la question fasse l'objet de discussions entre les gouvernements eux-mêmes, plutôt qu'entre la Commission et les gouvernements des provinces.

Je me permets de livrer la présente lettre à la publication le lundi 3 juin.

Veillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Duff Roblin

Le très honorable Lester B. Pearson,  
Premier ministre du Canada,  
Immeuble de l'Est,  
Ottawa 4 (Ontario).

Cabinet du Premier ministre  
Province de la Colombie-Britannique

Victoria, le 31 mai 1963

Le très honorable M. L. B. Pearson,  
Premier ministre du Canada,  
Ottawa, Canada.

Monsieur le Premier ministre,

En l'absence du Premier ministre, je désire vous accuser réception de votre lettre du 15 mai, ainsi que de l'Annexe, au sujet de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Veillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

La secrétaire du Premier ministre,

(Madame) K. R. Mylrea

Cabinet du Premier ministre

Regina, le 7 juin 1963

Le très honorable Lester B. Pearson,  
Cabinet du Premier ministre,  
Ottawa (Ontario).

Monsieur le Premier ministre,

Pour faire suite encore à votre lettre du 15 mai 1963 au sujet de l'institution éventuelle d'une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, je tiens à vous dire que la province de Saskatchewan sera heureuse de profiter de toutes occasions qu'elle aurait de discuter avec la Commission des problèmes se rapportant au biculturalisme.

Entre-temps, mes collègues et moi discutons des moyens qui nous permettront de participer le plus efficacement possible à l'enquête de la Commission ainsi que des meilleures méthodes à adopter en vue d'entreprendre des études provinciales appropriées.

Veillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

W. S. Lloyd